

## Barème des Honoraires Transaction

Sur immeubles et terrains à bâtir

PRIX DE VENTE	HONORAIRES SUR PRIX DE VENTE*
GARAGES	2000 € TTC
JUSQU'À 50 000 EUROS	5 000 € TTC
DE 50 001 EUROS à 70 000 EUROS	10 % TTC
DE 70 001 EUROS à 90 000 EUROS	9 % TTC
DE 90 001 EUROS à 110 000 EUROS	8.5 % TTC
DE 110 001 EUROS à 150 000 EUROS	8 % TTC
DE 150 001 EUROS à 179 999 EUROS	7.5 % TTC
DE 180 000 EUROS à 200 000 EUROS	7 % TTC
DE 200 001 EUROS à 399 999 EUROS	6.5 % TTC
DE 400 000 EUROS à 500 000 EUROS	6 % TTC
AU-DESSUS DE 500 001 EUROS	5 %TTC

**Les honoraires s'appliquent sur le prix de vente et sont à la charge du vendeur.**

\*Au taux actuel de TVA de 20 %

Mise à jour au 25/02/2022

Sarl au capital de 10 000 € - Siret 789 582 582 00019 R.C.S. DIJON - carte professionnelle "Transactions sur Immeubles et Fonds de Commerce et Gestion Immobilière"

n° CPI 2101 2018 000 024 171 délivrée par la CCI de Côte d'Or - Caisse de Garantie : GALLIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS - Vos données personnelles ont été collectées par CENTURY 21 aux fins de vous adresser des communications immobilières. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement et d'opposition au traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse: [agencemassotnouveau@century21france.fr](mailto:agencemassotnouveau@century21france.fr) ou par téléphone au 03 80 24 15 00